



Système de Management Intégré / Système de Management Environnemental

Qu'est-ce qu'un SMI?

Le SMI s'inscrit parfaitement dans le contexte actuel de toute organisation ; en effet l'Entreprise est de plus en plus **dépendante de son environnement** (autorité ,clients, concurrents, médias...) ; à ce titre, elle doit interagir avec lui en anticipant la demande, la réglementation et en contrôlant son image.

Pour ce faire, des systèmes de management qualité, environnement, sécurité... fonctionnant sur un schéma identique sont mis en place.

Un système de management intégré consiste en l'assimilation des différentes facettes (environnement, sécurité, qualité...) au sein d'un même système favorisant un **décloisonnement** et une meilleure **synergie** pour une plus grand efficacité.

Vous souhaitez mettre en place ou retravailler votre système qualité existant ? Faire une étude préalable pour identifier le chemin à parcourir jusqu'à une **certification** (ISO 14001, EMAS, ISO 9000, OHSAS 18001...)?

Vous n'avez pas de responsable qualité et souhaitez vous appuyer sur un cabinet externe pour mener la démarche pour votre entreprise ? Vous souhaitez mettre en place un **système de management environnemental** (SME)? Vous avez plusieurs systèmes et souhaitez les intégrer en un système de management unifié ? EcoPartners vous aide à conduire ces démarches.

Qu'est ce qu'une démarche environnementale?

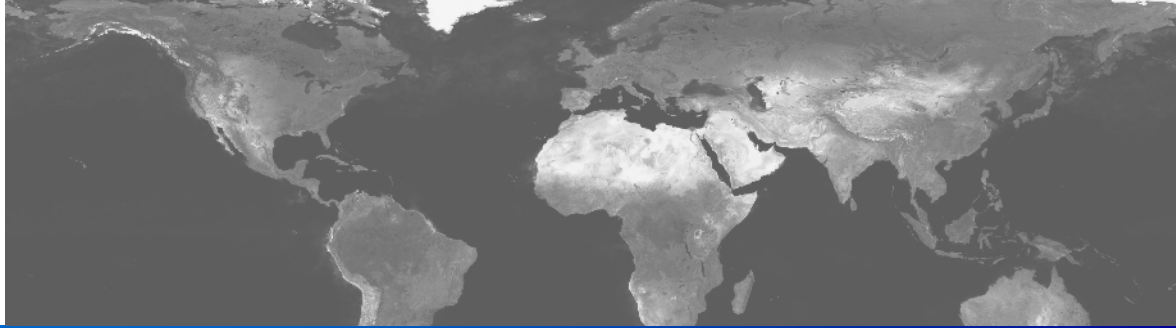
Focus sur le SME

Le SME ou **système de management environnemental** vise à mettre en œuvre une démarche de **développement durable** au sein d'une entreprise : diagnostic, plan,... afin d'établir un nouveau système à l'aide d'une approche pragmatique.

Cette démarche est notamment une étape nécessaire à la certification ISO 14001 ou EMAS mais aussi la clé de voute d'une orientation environnementale de votre part.

C'est une "composante du système de management global qui inclut la structure organisationnelle, les activités de planification, les responsabilités, les pratiques, les procédures, les procédés et les ressources pour établir, mettre en œuvre, réaliser, passer en revue et maintenir la politique environnementale" (§2.1. de la norme ISO 14050 qui définit le SME).

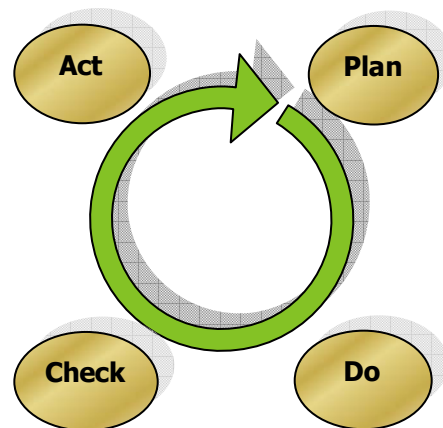
Vous souhaitez vous concentrer sur l'aspect environnemental ? améliorer **l'efficacité globale** de l'entreprise ? Améliorer l'image de l'entreprise ? Prévenir ou remédier à certains dysfonctionnements ? Aller au devant des **exigences réglementaires** ? répondre à une volonté de groupe ? Faire un bilan de votre situation ? EcoPartners vous soutiens dans cette démarche.



La méthode EcoPartners.

La méthode EcoPartners s'appuie sur le cycle PDCA (roue de Deming), processus qui s'applique aux différents systèmes de management ; il s'agit d'un cycle en 4 étapes :

- **Plan** : définition des objectifs.
- **Do** : mise en place d'un programme d'action.
- **Check** : Comparaison des objectifs initiaux et du résultat.
- **Act** : Mise en place de mesures permettant de corriger les écarts.



Les avantages d'un Système de management

Opter pour un Système de Management à l'aide d'EcoPartners c'est :

- **Avoir une réflexion globale** de l'entreprise sur les thématiques **Qualité Sécurité Environnement**.
- **Anticiper la réglementation** en adoptant une démarche proactive : de par une implication dans une démarche environnementale notamment, l'entreprise **anticipe les risques produit/Sécurité Environnement** en même temps.
- **Réduire ses coûts et maîtriser les risques** : EcoPartners vous aide à trouver les meilleures solutions pour **optimiser les consommations** (eau, électricité...), valoriser les déchets, diminuer les taxes , bénéficier d'avantages auprès des différents partenaires financiers.
- **Pérenniser et améliorer sa compétitivité** : La mise en place d'un Système de Management permet de générer un **avantage concurrentiel durable et défendable** (par l'innovation,...).
- **Un premier pas vers la certification** : L'obtention de la norme **ISO 14001**, ou du règlement européen **EMAS**, exige au préalable la mise en place d'un système de management environnemental.
- **Répondre aux exigences des parties prenantes** : construire une **relation de confiance** avec ses partenaires et collaborateurs (en interne et en externe) et valoriser l'image de son entreprise auprès des différents interlocuteurs (clients, fournisseurs ,médias.)
- **Décloisonner les services** en instaurant une **synergie** propice à une implication de tous les départements de l'entreprise.
- **Mobiliser son personnel** autour d'un sujet fédérateur par une **démarche mobilisatrice** impliquant l'ensemble des individus dans le process.
- **Une étape utile** dans la mise en place d'une stratégie de RSE.